

# Sélection : Ueli Steck

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **44 (2017)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Ueli Steck



Il devait effectuer une ascension très rapide, comme à son habitude, lorsque la mort l'a fauché ce 30 avril 2017. Alpiniste de l'extrême, Ueli Steck s'entraînait alors sur les pentes du Nuptse, au Népal, pour pulvériser le record mondial de vitesse de l'ascension de l'Everest. Les conditions étaient optimales et pourtant, pour des raisons inconnues, Ueli Steck a fait une chute, fatale, de 1000 mètres dans le vide. Il n'a jamais ignoré les dangers auxquels ses exploits l'exposaient. Cette fois-ci pourtant, le destin l'a rattrapé.

Connu pour la vitesse incroyable de ses ascensions, Ueli Steck, originaire de l'Oberland bernois, était le meilleur alpiniste en solitaire au monde. Il grimpeait certes, mais au pas de course, littéralement, lorsque les pentes le permettaient. Ueli Steck enchaînait les records, domptant la face nord de l'Eiger en solitaire en deux heures et 22 minutes; exploit qui fit date dans l'histoire de l'alpinisme. Il a trouvé la mort à 40 ans seulement.

Sa disparition a suscité une vague de consternation dans tout le pays. Les Suisses se sont toutefois demandé quelle limite les alpinistes devaient se fixer dans leur course contre la montre vers les sommets de plus de 8000 mètres. Certains disent qu'Ueli Steck a vécu sa passion, ne faisant qu'un avec la nature. D'autres estiment qu'il jouait avec sa vie et a fini par perdre.

Aujourd'hui, la polémique a pris fin. D'autres alpinistes professionnels se préparent déjà à lui emboîter le pas.

MARKO LEHTINEN

### Nouveau statut pour faciliter l'intégration

Selon les chiffres actuels, près de 39 000 étrangers bénéficiant d'une «admission provisoire» vivent en Suisse. Principalement issus d'Erythrée, de Syrie et d'Afghanistan, il n'ont pas obtenu l'asile, mais pour différentes raisons, ils ne peuvent pas faire l'objet d'un renvoi vers leur pays d'origine. Dans de tels cas, «admission provisoire» signifie donc de facto admission durable. Cependant, 82% des personnes concernées sont dépendantes de l'aide sociale et peinent à intégrer le marché du travail. Estimant que ce statut n'est pas satisfaisant, le Conseil national a donc décidé de le remplacer par deux autres statuts: le statut «personne à protéger» s'adresse aux personnes dont il est probable qu'elles resteront longtemps en Suisse et qu'elles doivent par conséquent être intégrées; le statut «personnes à protéger provisoirement» concerne les personnes dont le séjour en Suisse est limité, et dont le statut ne vise pas l'intégration.

### Plus de privilèges fiscaux en cas de vente de terrain

Le Conseil national a abandonné son projet d'exonérer d'impôt la vente de parcelles agricoles et sylvicoles. Depuis le début de la session de juin, il était évident que la demande



n'avait aucune chance au Conseil des États. À l'origine du débat, un arrêt du Tribunal fédéral qui limitait ce privilège aux immeubles soumis à la loi sur le droit foncier rural et que les partis bourgeois entendaient faire annuler par un amendement de la loi. Photo Keystone

### La Confédération face à la propagande terroriste sur internet

La propagande sur internet d'organisations terroristes telles que Daesh cible habilement les jeunes. C'est la raison pour laquelle la Confédération a décidé de soutenir financièrement plusieurs projets pilotes visant à lutter contre la radicalisation des jeunes de 12 à 25 ans sur internet. Il s'agit de projets menés par des organisations sans but lucratif. L'objectif est de mettre en évidence des alternatives positives à la propagande des organisations extrémistes. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui chapeaute ce programme a lancé un appel d'offres sur la plate-forme «Jeunes et médias», l'objectif étant de financer trois ou quatre de ces projets.